



Bureau communautaire
1^{er} décembre 2022
Hôtel d'Agglomération – 18H

DÉCISION DE BUREAU

Nombre de membres du bureau : 25
Nombre de présents : 22
Nombre de votants : 22
Date de la convocation : 25 novembre 2022

Présents : J.P Fichère, C. Bourgeois-République, J.M Daubigny, N. Jeannet, O. Meugin, B. Guerrin, G. Soldavini, G. Fernoux-Coutenet, J.P Lefèvre, T. Gauthray-Guyenet, C. Monneret, J.Y Roy, J.L Croiserat, M.R Guibelin, M. Hoffmann, J. Lepetz, I. Mangin, J. Péchinot, T. Ryat, J. Stolz, H. Thevenin, D. Troncin.

Excusés : D. Michaud, S. Calinon, J.B Gagnoux.

Date de publication : 08 décembre 2022

GRAND DOLE

Communauté d'agglomération

Place de l'Europe
BP 458 – 39109 DOLE
Cedex
Tel 03.84.79.78.40
Fax 03.84.79.78.43
info@grand-dole.fr
www.grand-dole.fr

Référence

Décision DB35/22

Objet

Convention
d'autorisation
d'occupation de locaux –
Legs de M. Mignerey

Conformément à la délibération n° GD41/22 du 23 juin 2022, la Communauté d'Agglomération du Grand Dole a accepté le legs de M. Robert MIGNEREY contenant quelques milliers de volumes (livres, manuscrits, cartes géographiques, cartes postales et gravures).

Au regard de l'importance de la collection, il convient de laisser les ouvrages au sein de la bibliothèque actuelle sise 5 Rue Raguet Lépine à Dole, local appartenant à Mme Annie BARRAUX. Cette occupation est consentie le temps de répertorier l'ensemble des documents.

Une convention d'autorisation d'occupation de locaux fixe les modalités de mise à disposition.

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau, à l'unanimité :

- **APPROUVENT** les dispositions de la convention d'autorisation d'occupation de locaux à conclure avec Mme Annie BARRAUX, suivant le modèle ci-annexé,
- **AUTORISENT** Monsieur le Président à signer la convention ainsi que tous les documents se rapportant à la présente décision.

Fait à Dole,
Le 1^{er} décembre 2022
Le Président,

